

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 JUN 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 06/06/2018

Le douze juin deux mille dix-huit à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoint, Isabelle LUSTRI, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO, Christian BEGUE, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY,

Excusés :

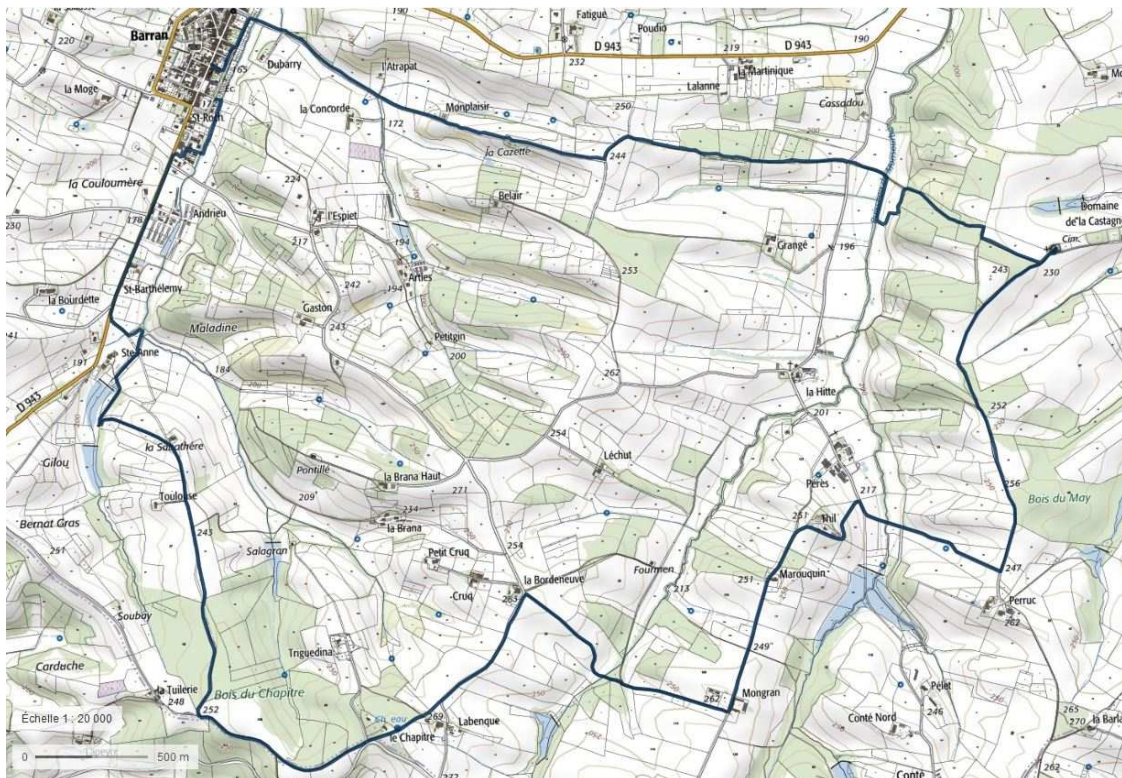
Absents : Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA,

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture faite du compte rendu de la dernière séance et approbation

Objet : Mise en place d'un nouveau sentier de randonnée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un nouveau sentier de randonnée sur le territoire de la Commune : (itinéraire en bleu sur le plan)



Il indique que ce projet présente un intérêt pour la Commune et plus largement pour le territoire communautaire en améliorant l'offre de sentiers de randonnée du territoire.

Il propose que cet itinéraire de randonnée pédestre soit proposé pour labellisation à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et pour inscription au titre de l'intérêt communautaire au Conseil Communautaire de Val de Gers.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de mise en place d'un sentier de randonnée sur le territoire de la Commune
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de labellisation du sentier auprès de la FFRP
- **PROPOSE** que ce sentier soit inscrit au titre de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers
- **AUTORISE** le passage de randonneurs sur la propriété privée communale
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal autorise les associations à pouvoir sortir les chaises de la salle des fêtes uniquement sur demande effectuée auprès de la mairie.
- Le conseil municipal autorise le comité des fêtes à utiliser le préau de l'école ou la salle de sports en cas de mauvais temps à l'occasion de la soirée cinéma plein air organisée le 3 août.
- L'escalier de l'église se dégradant, Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec des entreprises afin de rénover ces escaliers.
Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'une visite des lieux sera effectuée le mardi 19 juin avec M.ARNAUD Architecte des bâtiments de France pour définir l'importance des travaux de rénovation de l'escalier du clocher
- Il est constaté depuis quelques temps une recrudescence d'animaux divagants seuls sur la commune (chiens et chats), et une multiplication de déjections sur la voie publique. Il est du ressort du maire d'intervenir au titre de la sécurité publique et de la salubrité publique :
 - Des sacs à déjections canines seront mis à disposition des propriétaires de chiens à divers endroits du village
 - Les animaux errants seront capturés et emmenés en fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.